MINISTERE
DE L'EDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

Stop au harcèlement !

« Face au harcèlement scolaire, ne restez pas seul »

Si vous ou un proche pensez être victime de harcèlement à l'école, ne restez pas seul. Des solutions existent.

Parlez-en au responsable de l'établissement scolaire qui peut vous aider.

Une procédure de prise en charge de ces situations de harcèlement a été mise en place par la Direction Générale de l'Education et des enseignements.

En cas de situation de harcèlement avéré, la prise en charge prévoit l'entretien de la victime et de sa famille, de l'auteur et des témoins. Un renforcement de la vigilance au sein de l'établissement est mise en œuvre pour soutenir et protéger la victime. Les amis, les élèves proches de la victime peuvent être sollicités pour l'aider.

Des mesures à l'encontre de l'auteur sont prises et des sanctions lourdes peuvent être décidées.

Une prise en charge des élèves (victime et auteur) peut être envisagée par le psychologue, l'infirmier ou l'assistant social.

Dans tous les cas, le chef d'établissement prendra les mesures qui s'imposent pour faire cesser le harcèlement, aider la victime et sanctionner le ou les auteurs.

Les parents seront entendus, soutenus, associés au traitement de la situation qui doit toujours se dérouler dans le calme et le respect.
Parents, soyez vigilants ! Si vous constatez certains changements de comportement chez votre enfant, parlez-en ***Les signes qui doivent alerter***

Pour aller plus loin…
La DGEE met à votre disposition une adresse pour signaler une situation de harcèlement
stopharcelement@education.pf

Vaimalama s'engage contre le harcèlement au côté de la DGEE
Lien DU FILM *https://www.youtube.com/watch?v=Xld45gqCuJY*

Tous ensemble contre le Harcèlement !
Stop au harcèlement !